

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N.D. № W19-550687
34621

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12390 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEN RHA.NNDU ADIL

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 62 765 884 Total des frais engagés : # 376,20 # DH

+ # 1100,00 # DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/07/20

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : CONICTION OPTIQUE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 15/07/20

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/07/2022	CS	-	3000	INB - DR. Lamine Dahli et RUMI - Dr. Lamine Dahli et RUMI - Casablanca - Palmar - Casablanca - 084

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie La Sultane Errahma Lot. Massa 2 Errahma 2 Lot. 34 Dar Bouazza - Casablanca Tél/Fax: 0522 01 34 13	13/07/20	76.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

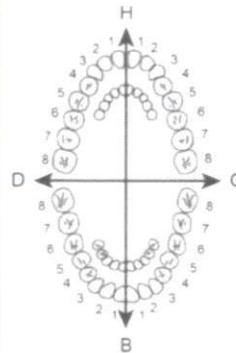
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	26.08.2020					1500,00 DH

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

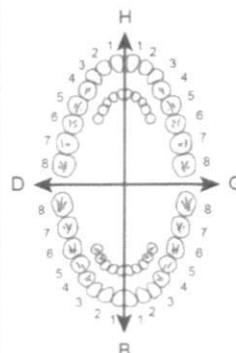


O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

CLINIQUE AL MADINA
Centre d'Ophtalmologie
Docteur Rachid ZAFAD
Ophtalmologiste
Diplômé de la faculté de Médecine de Paris VII
Chirurgie Vitréo - rétinienne



مصحة المدينة
مركز أمراض وجراحة العيون
الدكتور رشيد زفاض
إختصاصي في طب العيون
خريج كلية الطب بباريس
جراحة الجسم الزجاجي والشبكي

ORDONNANCE 13 juillet 2020

Mr. BEN RHANNOU Adil

54.10

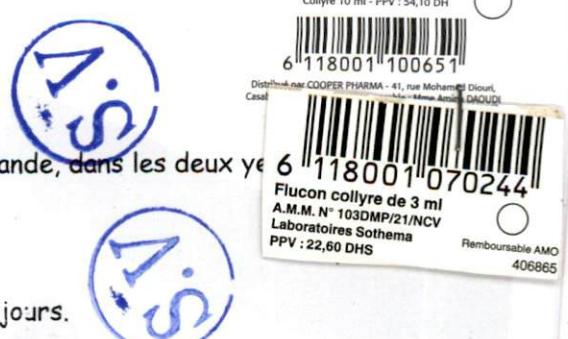
1/ LARMABAK COLLYRE

22.60

2/ FLUCON

1 goutte 3 fois par jour pendant 5 jours.
1 goutte 2 fois par jour pendant 5 jours.
1 goutte le soir par jour pendant 5 jours.,
dans les deux yeux

T = 76.70



Pharmacie La Santa Errahma
Lot. Madinat Errahma 2 Lot 34
Dar Bouazza - Casablanca
Tél/Fax: 0522 013413

Dr. Lahcen ZAFAD
Ophtalmologiste
ANGLE Rue Med Bahi et Rue Mansard
Quartier Palmiers - Casablanca

CLINIQUE AL MADINA

Centre d'Ophtalmologie

Docteur Lahcen ZAFAD

Ophtalmologiste

Spécialiste de la Chirurgie et
des Maladies des Yeux

Chirurgie Esthétique des paupières
et des Voies Lacrymales



صحة المدينة

مركز أمراض وجراحة العيون

الدكتور لحسن زفاص

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طبيب داخلي سابق بمستشفيات باريس

الجراحة التجميلية للجفون والمسالك الدمعية

ORDONNANCE 13 juillet 2020

Mr. BEN RHANNOU Adil

Monture + verres correcteurs
Organiques Antireflets

OD = + 0.50 (- 0.50 à 140°)

OG = + 0.25 (- 0.25 à 0°)

Ben Rhannou
Adil

Dr. Lahcen ZAFAD
Ophtalmologiste
Angle Rue Med Sbai et Rue Mansard
Quartier Palmiers - Casablanca

Phénix Optique

Opticien - Optométriste

FACTURE

N : 00001090579

Casa le 22/07/2020

NOM PRENOM : BEN RHANNOU ADIL

DR : LAHCEN ZAFAD

VISION DE LOIN

OD : +0.50 (-0.50 à 140°)

OG : +0.25 (-0.25 à 0°)

OD VERRE ORGANIQUE ANTI REFLETS : 500 DH

OG VERRE ORGANIQUE ANTI REFLETS : 500 DH

MONTURE : 500 DH

TOTAL : 1500 DH

MILLE CINQ CENTS DIRHAMS

MODE DE PAIMENT : ESPECE

Signature